
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ**

**COMITÉ SYNDICAL du 02 septembre 2026
à 18 h 30**

Le 02 septembre 2026, le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni à 18 h 30 au Conservatoire à Guéret.

PRESENTS :

Annie ANNEQUIN, Christophe BANTING, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Stéphane DUPRAT, Nolwen HEDDE, Christine HIVERT, Marie-Emilie LACOUR, Laurent LAFAYE, Christian POTHEAU, Laurence SPAGGIARI

REPRESENTES : Clément DAUBY, pouvoir à Nolwenn HEDDE, Sabine DURUDEAU pouvoir à Marie Emilie LACOUR, Brigitte GUINOT-NADAL pouvoir à Christian POTHEAU

ABSENTS/EXCUSES :

Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Marie-France GALBRUN, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Claudia VANDAUD, Présidente de l'Association des parents d'élèves du Conservatoire

Eric MATHE : Directeur

Catherine GAGNANT, Secrétaire administratif et financier

Sylvie BREDIER, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N°CS/2026/09/05

OBJET : PARTENARIATS PEDAGOGIQUES - CONVENTIONS

VU les articles L.5721-1 à L.5722-11 du code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts ;

VU le rapport CS/2026/09/05,

Considérant que la mise en place de partenariats avec des structures musicales du territoire, dès lors que celles-ci disposent des capacités pour accueillir et encadrer des élèves du Conservatoire dans le cadre de temps de pratique collective instrumentale (vents et percussions) conformes aux exigences du règlement pédagogique du Conservatoire, est souhaitable dans un contexte où le Conservatoire ne serait pas en mesure d'assurer seul cette composante de certains enseignements musicaux,

Considérant que l'Harmonie de Guéret, la Philharmonie de La Souterraine et l'Association Musique(s) en Marche disposent chacune des compétences internes pour envisager un partenariat de ce type

Après avoir pris connaissance du rapport susvisé et de ses annexes,

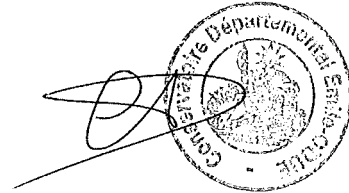
Après en avoir débattu, Monsieur Thierry BOURGUIGNON n'ayant pas pris part au vote,

DECIDE

- d'instituer des partenariats pédagogiques avec les structures musicales du territoire susceptibles d'accueillir des élèves du Conservatoire dans le cadre de l'enseignement des pratiques collectives répondant aux exigences du règlement pédagogique de ce dernier.
- d'autoriser la Présidente à signer les premières conventions à intervenir dans ce cadre avec l'Harmonie de Guéret, la Philharmonie de La Souterraine et l'Association Musique(s) en Marche, annexées à la présente décision, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOpte : Votants : 14 – Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL



Catherine DEFEMME